

Afrique australe

Environnement opérationnel

Afrique du Sud

Angola

Botswana

Comores

Lesotho

Madagascar

Malawi

Maurice

Mozambique

Namibie

Seychelles

Swaziland

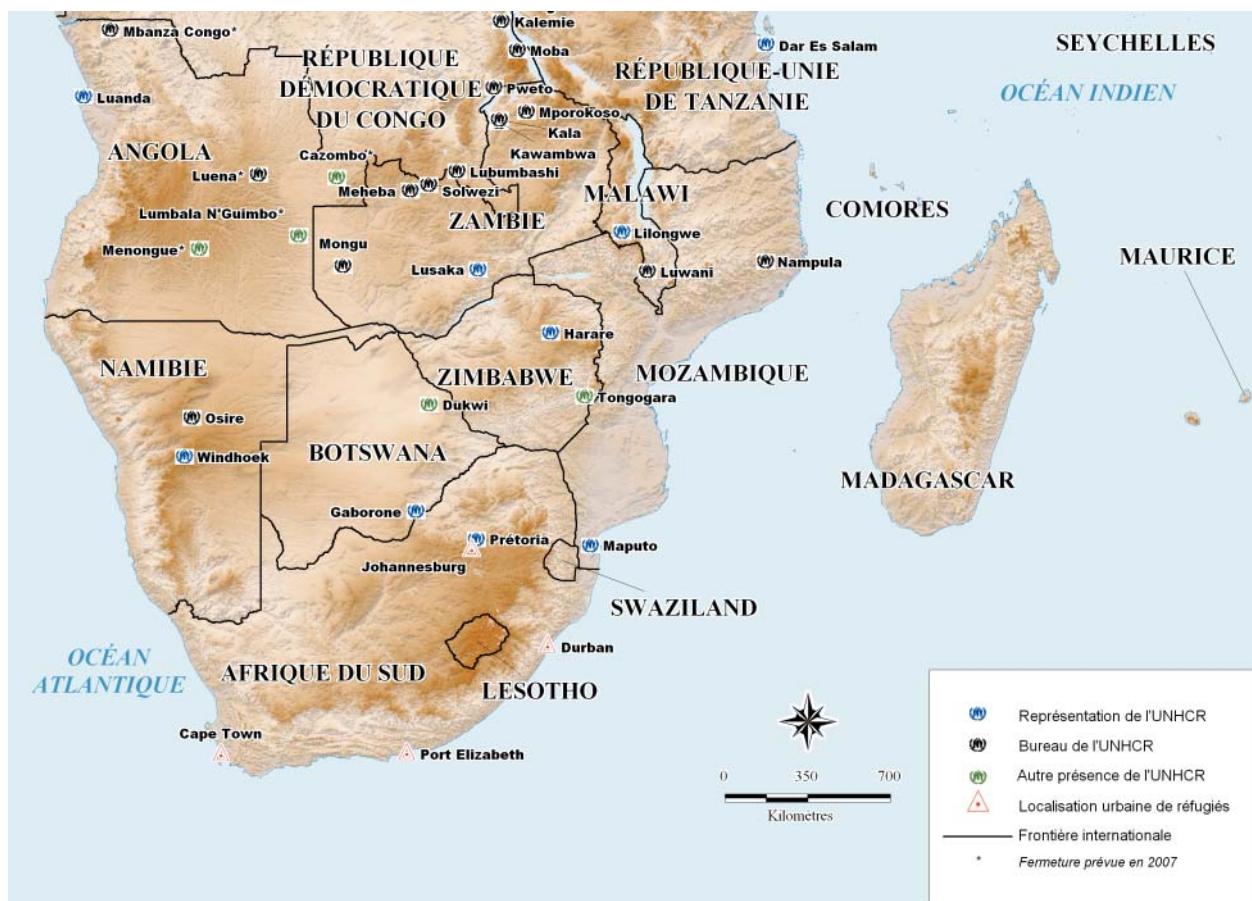
Zambie

Zimbabwe

En raison du retour de plus de 370 000 réfugiés angolais depuis 2002 et de mouvements de rapatriement de moindre ampleur en direction du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo (RDC), le nombre de personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR en Afrique australe diminue régulièrement. Dans le même temps, la région fait face à une augmentation marquée des flux mixtes, réunissant des réfugiés et des migrants économiques. Dans pareil contexte, il est particulièrement difficile aux gouvernements de la région et à l'UNHCR de garantir l'accès des personnes qui ont besoin d'une protection aux procédures d'asile et à une assistance humanitaire essentielle.

L'UNHCR collabore étroitement avec les pays de la région, afin de veiller à ce que ceux-ci disposent de systèmes de détermination du statut et d'enregistrement des réfugiés générés par les pouvoirs publics, fonctionnant efficacement et conformes aux normes internationales. Au nombre des succès remarquables, l'on peut citer le lancement de projets conjointement menés par les autorités et l'UNHCR au Malawi et au Mozambique pour établir une capacité de détermination du statut de réfugié (DSR) pleinement opérationnelle et traiter un grand nombre de demandes d'asile en attente, une initiative du Gouvernement sud-africain qui a permis de régler 18 000 des 110 000 requêtes de statut de réfugié en souffrance et la mise en service du nouveau logiciel d'enregistrement *proGres* au Zimbabwe, au Malawi, en Mozambique et en Namibie.

L'opération de rapatriement des réfugiés angolais touchera à son terme à la fin de l'année 2006, les derniers mouvements en provenance de la Zambie et de la RDC étant encore en cours lors de la rédaction de ce document. Cependant, l'opération en faveur des réfugiés angolais a déjà été réorientée, passant du rapatriement à la réintégration : en



Afrique australe

mars 2006, le Gouvernement angolais a lancé l'Initiative pour la réintégration durable, ciblée sur les principales provinces de destination des rapatriés. Parallèlement, dans les pays d'asile, l'UNHCR s'emploie à créer des possibilités d'intégration sur place au profit des quelque 30 000 réfugiés angolais qui devraient demeurer dans les camps à la fin de l'année 2006, ainsi que pour ceux qui vivent à l'extérieur des sites aménagés.

Dans une région qui est toujours ravagée par le fléau du SIDA, l'UNHCR et ses partenaires d'exécution en Afrique australe ont intensifié leurs actions afin de garantir l'accès des réfugiés aux programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA, y compris aux traitements antirétroviraux. En dépit de quelques succès notables au niveau politique, les services offerts aux réfugiés en matière de VIH/SIDA, notamment les programmes visant à prévenir la transmission de la mère à l'enfant et les activités destinées à réduire la vulnérabilité des jeunes, sont inadéquats.

Stratégie

Au vu de la diminution de la population relevant de sa compétence dans la région et compte tenu de la réorientation des priorités, précédemment centrées sur le rapatriement et désormais axées sur la réintégration, l'intégration sur place et la gestion des flux migratoires mixtes, l'UNHCR a mis au point un plan d'action global, assorti de cibles annuelles spécifiques dans chaque pays, pour la période 2006-2008.

En 2007, l'action de l'UNHCR s'adressera en priorité aux États de la région qui accueillent des populations de réfugiés moins importantes, notamment le Botswana, le Malawi, le Mozambique, la Namibie et le Zimbabwe. Dans ces pays, le Haut Commissariat cernera une solution durable pour remédier à la situation des réfugiés restants et aidera au besoin les gouvernements respectifs à se doter des moyens

nécessaires pour gérer les systèmes de DSR, d'enregistrement et de délivrance de documents dans le respect des normes internationales. Ceci ouvrira la voie à une reconfiguration substantielle de la présence de l'UNHCR dans la région d'ici à 2008.

L'UNHCR continuera à rechercher des possibilités d'intégration sur place dans les pays d'asile, en particulier au profit des réfugiés angolais restants. En 2007, l'élaboration d'un cadre juridique apte à faciliter l'intégration sur place sera considérée comme prioritaire. En Angola, l'UNHCR entend rallier d'importants ministères et organismes de développement à l'Initiative pour l'intégration, en s'assurant leur participation, afin de préparer son désengagement des opérations de réintégration à la fin de l'année 2007. Dans le même temps, le Haut Commissariat espère que d'ici la fin de l'année, le bon déroulement des élections et le succès du processus de transition vers un nouveau gouvernement en RDC créeront des conditions propices au rapatriement massif des réfugiés congolais, qui représentent la majorité de la population hébergée dans des camps en Afrique australe.

La promotion de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité et l'autonomisation des communautés au travers d'interventions ciblées demeureront au centre du travail de l'UNHCR dans la région en 2007. Le Haut Commissariat s'attachera à mener un suivi, des évaluations et des stratégies efficaces pour promouvoir l'émancipation féminine. Il cherchera à mettre en œuvre la Résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000), relative aux femmes, à la paix et à la sécurité, réalisera des études sur la violence avec la participation d'enfants réfugiés et mettra la dernière main à un bilan des programmes régionaux de prévention et de prise en charge de la violence sexuelle et sexiste.

Dans le domaine du VIH/SIDA, l'Organisation continuera d'appuyer différentes activités, dont des campagnes de sensibilisation, des programmes scolaires, des services cliniques améliorés et des soins à domicile dans les communautés



L'UNHCR dispense une instruction en français à de jeunes réfugiés congolais afin de faciliter leur retour en République démocratique du Congo. *UNHCR / J. Redden*

réfugiées et les communautés d'accueil. Elle cherchera à forger de nouveaux partenariats, d'une importance cruciale, avec l'UNICEF et le FNUAP, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, afin de faciliter l'extension des programmes locaux sur le VIH/SIDA aux réfugiés.

Contraintes

Le phénomène des flux mixtes, qui incite certains gouvernements à renforcer les contrôles aux frontières et à imposer des restrictions aux demandeurs d'asile, menace de plus en plus le régime d'asile en Afrique australe. Manifestement, la très grande majorité des réfugiés angolais et rwandais demeurés dans leurs pays d'asile ne sont plus disposés à envisager la possibilité d'un rapatriement librement consenti. D'autre part, l'intégration sur place est un sujet très sensible dans certains pays de la région et les perspectives de réinstallation restent limitées.

Opérations

Les opérations dans la région concernent 14 pays. Les programmes prévus en **Afrique du Sud**, en **Angola** et en **Zambie** sont présentés dans des chapitres distincts. L'UNHCR mène également des opérations au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe. Au titre de la première étape du processus de restructuration des opérations de l'UNHCR en Afrique australe en 2007, le bureau de Pretoria assumera la responsabilité de quatre initiatives régionales, à savoir l'enregistrement, la détermination du statut de réfugié, le rapatriement, la réinstallation et l'information. Pour appuyer ces activités, l'UNHCR renforcera les fonctions en rapport avec les programmes et la protection dans le bureau de Pretoria. De plus, les postes d'appui régional actuellement situés dans trois pays d'Afrique australe seront réunis à Pretoria à dater de janvier 2007.

La population réfugiée au **Botswana**, qui compte environ 3 000 personnes, principalement originaires de Namibie, d'Angola et du Soudan, est demeurée relativement stable au cours de l'année écoulée. L'UNHCR orientera ses efforts sur l'intégration sur place, qui représente la solution la plus viable pour remédier durablement à la situation des réfugiés angolais demeurant dans le pays. Le Haut

Commissariat continuera de promouvoir le rapatriement librement consenti des réfugiés namibiens originaires de la région du Caprivi.

L'UNHCR coopérera étroitement avec le Gouvernement du Botswana pour consolider le système d'enregistrement existant et les capacités d'évaluation des demandes d'asile. Le Haut Commissariat estime qu'il lui sera possible de réduire de manière conséquente sa présence dans le pays d'ici 2008, selon les progrès accomplis dans la recherche de solutions durables pour les principaux groupes de réfugiés à la fin de l'année 2007.

En 2007, les opérations de l'UNHCR au **Malawi** appuieront environ 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile, principalement originaires de la région des Grands Lacs. Les réfugiés et les demandeurs d'asile recevront une aide essentielle dans les camps de Dzaleka et de Luwani. Le rapatriement des réfugiés originaires de la RDC, du Rwanda et d'autres pays sera encouragé au titre de la recherche de solutions durables.

En février 2006, l'UNHCR et le Gouvernement du Malawi ont conjointement lancé une initiative destinée à réformer le système de détermination du statut de réfugié et à traiter l'important arriéré de demandes d'asile. Les autorités doivent assumer la responsabilité pleine et entière du projet en 2007. Dans le même temps, le Haut Commissariat épaulera le Gouvernement dans ses efforts pour promulguer une législation sur les réfugiés qui lève les réserves actuelles à l'application de la Convention de 1951.

Le Gouvernement du **Mozambique** maintient sa politique, qui consiste à laisser aux réfugiés autosuffisants, actuellement au nombre de 1 500 environ, le choix de leur lieu de résidence. Quelque 4 500 réfugiés et demandeurs d'asile, qui ont besoin d'une assistance, vivent dans la zone d'installation de Marratane, située au nord du Mozambique. En 2007, l'UNHCR et ses partenaires, dont l'OIT, poursuivront la mise en œuvre d'une initiative destinée à engager les résidents du site de Marratane sur la voie de l'autosuffisance.

Les autorités mozambicaines et l'UNHCR ont récemment mis au point une initiative visant à réformer les procédures de DSR dans le pays. La mise en œuvre du projet, qui prévoit la création d'un groupe chargé de la DSR au sein du ministère compétent, se poursuivra en 2007. D'ici la fin de l'année 2007, toutes les demandes d'asile en attente, qui avoisinent aujourd'hui les 4 000, devraient avoir été traitées et un système mis en place pour évaluer avec efficacité les futures requêtes.

La population réfugiée hébergée dans le camp d'Osire, au nord de la **Namibie**, qui compte environ 6 500 personnes, demeure stable : le petit nombre d'arrivées compense le départ des quelques réfugiés qui optent pour le rapatriement librement consenti. Les Angolais, qui représentent environ 75 pour cent de la population accueillie au camp d'Osire, ont clairement fait part de leur réticence à rentrer, se disant préoccupées par les conditions de vie dans leur pays d'origine. Les réfugiés originaires de la RDC, qui forment le deuxième groupe le plus important, témoignent également d'un intérêt assez faible pour le rapatriement mais pourraient changer d'avis en 2007, si la situation continue de s'améliorer dans leur pays.

Le Gouvernement namibien s'est déclaré disposé à étudier, avec l'appui de l'UNHCR, toutes les solutions qui permettraient de remédier durablement à la situation des réfugiés dans le pays ; il s'agirait notamment d'autoriser l'intégration sur place d'au moins quelques-uns des réfugiés dont il n'est pas réaliste d'envisager le rapatriement librement consenti. Il sera nécessaire d'identifier des ressources supplémentaires pour une initiative d'intégration sur place, qui permettrait de réduire de manière conséquente les ressources nécessaires à l'entretien du camp d'Osire à l'avenir et de réduire la présence de l'UNHCR.

Dans certaines îles de l'Océan indien, à savoir **les Comores**, **Maurice** et **Madagascar**, l'UNHCR entend cerner des solutions durables, y compris sous forme de réinstallation, pour remédier à la situation du petit nombre de réfugiés restants à la fin de l'année 2007. Dans le même temps, le Haut Commissariat continuera de prôner l'adhésion de Maurice et des Comores aux principaux traités internationaux sur les réfugiés.

La petite population de réfugiés accueillie au **Swaziland** réside en majorité dans des agglomérations et est amplement

autosuffisante. Les quelques réfugiés demeurés au camp de Malindza sont parvenus à l'autosuffisance. L'UNHCR prévoit de mettre un terme à son assistance aux personnes réfugiées au Swaziland d'ici la fin de l'année 2007.

Au **Zimbabwe**, l'UNHCR et le Gouvernement ont mené avec succès une opération conjointe destinée à recenser les réfugiés et les demandeurs d'asile et à leur délivrer des documents. Il a ainsi été établi que la population réfugiée comptait 3 000 personnes : 2 000 d'entre elles vivent dans le camp de Tongogara et sont tributaires de l'assistance humanitaire, les mille personnes restantes étant dispersées dans des zones urbaines à travers le pays.

En 2007, l'UNHCR continuera d'offrir une protection à l'ensemble des réfugiés présents au Zimbabwe et de dispenser une aide matérielle aux réfugiés hébergés dans le camp de Tongogara, en raison des difficultés économiques que connaît le pays. Il recherchera des solutions durables pour tous les réfugiés, prenant notamment la forme de la réinstallation pour les réfugiés qui ne peuvent regagner leur pays ou s'intégrer sur place.

Pays	Budget (dollars E.-U.)	
	Budget-programme annuel ¹	
	2006	2007
Afrique du Sud	5 181 084	6 725 028
Angola	23 568 521	14 836 616
Botswana	2 295 356	2 396 276
Malawi	2 581 443	2 557 089
Mozambique	2 847 320	2 589 488
Namibie	2 243 872	2 364 818
Zambie	11 836 159	9 794 885
Zimbabwe	2 303 349	2 120 621
Activités régionales ¹	3 300 000	2 000 000
Total	56 157 104	45 384 821

¹ Comprend les activités propres au rapatriement individuel de réfugiés, à la consolidation des systèmes d'enregistrement, à la délivrance de pièces d'identité et à la détermination du statut de réfugié, à la réinstallation des réfugiés, et aux activités liées aux relations extérieures.

